



PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU  
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE  
LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté et des  
professions réglementées/Etat civil

## DÉCLARATION D'OPTION (Article 2 de l'accord Franco-Algérien)

Cette démarche s'effectue en **Préfecture**, uniquement sur **rendez-vous**. Le demandeur doit adresser les documents suivants par :

⇒ messagerie électronique [pref-cni-passeports@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-cni-passeports@val-doise.gouv.fr)  
ou  
⇒ fax au **01 34 43 71 05**

- Carte nationale d'identité française en cours de validité ;
- Livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète ;
- Récépissé ou attestation de recensement et s'il en a été destinataire, copie du courrier du centre du service national, sur lequel figure le numéro d'identifiant défense ;
- Preuve de la nationalité algérienne ;
- Justificatif de domicile.

Un rendez-vous est fixé au demandeur pour se présenter en Préfecture muni des originaux de ces documents.

## DÉLIVRANCE DE L'ARTICLE 3

Le demandeur doit s'adresser au centre du service national (CSN) à l'adresse suivante :

**CASERNE D'ARTOIS**  
9, rue Edouard Lefebvre  
78020 VERSAILLES CEDEX  
Tél. : 01 30 97 52 52

[dsn-esnidf-csn-versailles.jdc-fct@intradef.gouv.fr](mailto:dsn-esnidf-csn-versailles.jdc-fct@intradef.gouv.fr)

*Le CSN ne reçoit pas le public*



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>  
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01.34 43 71 05  
Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 16h

DAPIC/BCPR/Etat civil - Mise à jour : Juin 2016